

• • • • • • • • • **PRÉSENTATION** • • • • • • • • •

La constitution de ces fiches techniques a été possible grâce aux témoignages recueillis auprès des correspondants défense qui ont souhaité faire partager leur expérience.

Quatre thématiques ont été retenues :

- **Connaissance et actualité de la défense**
- **Devoir de mémoire**
- **Parcours de citoyenneté**
- **Développement du réseau des correspondants défense**

Chaque fiche correspond à un cas concret décrit étape par étape. Les correspondants défense peuvent ainsi s'en inspirer pour, à leur tour, formaliser et mettre en œuvre leurs projets.

À partir de nouveaux témoignages, d'autres fiches seront constituées et diffusées sur le site Internet du ministère de la défense.

Se tenir informé

- Le site Internet www.defense.gouv.fr
- Le mensuel *Armées d'Aujourd'hui*

Faire partager son expérience

- correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr
- Fax : 01 44 42 41 83
- Courrier : DICoD - Correspondant défense - BP 31 00 445 ARMÉES

• • • • • S O M M A I R E • • • • •

1. CONNAISSANCE ET ACTUALITÉ DE LA DÉFENSE

Fiche 1.1 : Organiser une visite sur un site militaire au profit des jeunes

Fiche 1.2 : Informer sur les opérations conduites par les forces armées

Fiche 1.3 : Organiser une conférence sur la Défense

Fiche 1.4 : Informer un établissement scolaire de la procédure de demande et d'attribution de subventions

2. DEVOIR DE MÉMOIRE

Fiche 2.1 : Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire

Fiche 2.2 : Faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative

Fiche 2.3 : Organiser une visite sur un lieu de mémoire

Fiche 2.4 : Présenter une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire

Fiche 2.5 : Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire à partir du monument aux morts communal

3. PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Fiche 3.1 : Diffuser les informations relatives au recensement

Fiche 3.2 : Participer à une journée d'appel de préparation à la défense

Fiche 3.3 : Informer sur les métiers de la défense

Fiche 3.4 : Informer sur le plan « Défense 2^e chance » et accueillir un centre sur le territoire communal

4. DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES CORRESPONDANTS DÉFENSE

Fiche 4.1 : Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes

Fiche 4.2 : Correspondants défense nouvellement désignés : prendre contact avec les autorités locales

Fiche 4.3 : Développer les relations avec les associations régionales des auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale

**CONNAISSANCE
ET ACTUALITÉ
DE LA DÉFENSE**

FICHE 1.2

Informier sur les opérations conduites par les forces armées

LE PROJET

Un correspondant défense, est, comme beaucoup de ses concitoyens, très marqué par les événements, parfois tragiques, qui ont lieu à l'étranger, sur un théâtre d'opération extérieure. Une base militaire se trouve à proximité de sa commune et certains jeunes militaires sont partis dans ce pays pour rejoindre les troupes déjà sur place. Il souhaite tenir informés les habitants de sa commune.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Le correspondant défense prend contact avec le délégué militaire départemental. Parallèlement, il consulte le site Internet du ministère de la défense pour obtenir toutes les informations au sujet de la présence militaire française sur ce théâtre d'opération extérieure.

3 • L'INFORMATION DES CONCI-TOYENS

Les habitants de la commune sont de plus en plus nombreux à venir consulter ces informations mises à jour régulièrement. Par la suite, l'équipe municipale décide de créer une rubrique « défense » dans le bulletin municipal. Ce projet est soutenu par le délégué militaire départemental.

5 • LA COMMUNICATION

Devant le succès rencontré par les panneaux d'affichage, la création d'une rubrique « défense » dans le bulletin municipal est bien accueillie et le correspondant défense de cette commune est certain de pouvoir rédiger de nombreux articles en reprenant des éléments trouvés sur le site Internet de la Défense.

2 • LE TRAVAIL EN AMONT

Le correspondant défense parle de son projet avec l'équipe municipale. C'est d'abord auprès des élus qu'il fait passer l'information. Ensemble, ils décident ensuite de créer un espace « défense » sur les panneaux d'information de la mairie.

4 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les réunions d'information avec les autorités militaires du département, auxquelles assiste ce correspondant défense, sont l'occasion de faire part de ces initiatives aux correspondants défense des communes voisines et de les aider à mettre en place leur propre dispositif.

EN RÉSUMÉ :

- Prise de contact avec le délégué militaire départemental.
- Consultation du site Internet de la Défense.
- Travail de réflexion avec le conseil municipal.
- Mise en place d'un espace d'information à la mairie.
- Nouveau projet pour créer une rubrique « défense » dans le journal municipal.
- Échange avec les correspondants défense des communes voisines.
- Publication régulière d'articles dans le bulletin municipal.

FICHE 1.3

Organiser une conférence sur la Défense

LE PROJET

Un correspondant défense souhaite sensibiliser ses concitoyens aux questions de défense. Il envisage pour cela d'organiser une conférence, suivie d'un débat, dans la salle communale.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Le correspondant défense prend contact avec le délégué militaire départemental et avec le chef de corps du régiment le plus proche pour solliciter leur intervention à cette occasion. Dans le même temps, il fait appel aux directeurs des établissements scolaires de sa commune pour associer les élèves à cette démarche.

3 • LA CONFÉRENCE

Les habitants de la commune sont conviés à prendre part à cette manifestation, qui se tient en début de soirée (un vendredi) dans la salle communale. Des extraits du DVD « Politique de défense » (remis lors de la Convention nationale des correspondants défense) sont diffusés en première partie de la conférence. Les élèves sont agréablement surpris de voir que les conférenciers répondent à toutes leurs questions.

5 • LA COMMUNICATION

Les habitants de la commune sont informés de la tenue de la réunion par voie d'affichage (panneaux réservés à la municipalité) et un compte-rendu a été publié dans le bulletin municipal.

2 • LE TRAVAIL EN AMONT

Une réunion est organisée à la mairie pour définir les thèmes de la conférence en présence des professeurs et d'un représentant du régiment. Les élèves sont consultés sur ce projet et les classes, qui expriment le souhait, commencent à travailler sur les thèmes proposés pour la conférence. Le choix des intervenants se porte sur un militaire (qui s'est récemment rendu à l'étranger dans le cadre d'une mission de maintien de la paix) et sur un habitant de la commune qui a connu la seconde guerre mondiale. Un professeur d'histoire-géographie se porte volontaire pour animer le débat et transmettre les questions préparées par les jeunes avant la tenue de la conférence.

4 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le succès remporté par cette première conférence décide les enseignants à organiser d'autres manifestations dans les collèges, ainsi qu'une visite au sein du régiment le plus proche. Des habitants de la commune se sont également manifestés pour témoigner à l'occasion d'une prochaine réunion.

EN RÉSUMÉ :

- Prise de contact avec le délégué militaire départemental et le régiment le plus proche.
- Travail de réflexion avec le conseil municipal, les professeurs et les élèves.
- Tenue de la conférence avec les habitants de la commune.
- Animation du débat par un professeur d'histoire-géographie.
- Participation d'un militaire et d'un ancien combattant.
- Nouveaux projets pour organiser d'autres conférences dans les collèges et une visite du régiment.
- Publication d'un article dans le bulletin municipal.

DEVOIR DE MÉMOIRE

FICHE 2.1

Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire

LE PROJET

Un correspondant défense souhaite qu'un ancien combattant vienne témoigner dans un établissement scolaire à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Le correspondant défense prend contact avec les responsables de l'établissement scolaire le plus proche pour leur soumettre son projet puis il rencontre plusieurs enseignants. Il contacte ensuite le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) ou les associations d'anciens combattants de son département. Enfin, il présente son projet lors d'une réunion de travail du conseil municipal.

2 • LE TRAVAIL EN AMONT

Une fois l'accord de principe obtenu de la part de l'ensemble des personnes, il organise des réunions de travail avec les enseignants concernés et la personne qui a accepté de témoigner. Dans le même temps, les élèves abordent le thème de la Seconde Guerre mondiale avec leurs professeurs. Une date est ensuite retenue pour organiser la venue du conférencier dans l'établissement.

3 • LA CONFÉRENCE

Le conférencier retrace son parcours pendant le conflit, les conditions de vie pendant la guerre (les privations, l'occupation militaire, la déportation, l'exécution de résistants...).

4 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les professeurs demandent à leurs élèves de réaliser divers travaux : rédaction d'un petit texte pour résumer ce qu'ils ont retenu, production de dessins qui seront transmis à la personne venue témoigner... Il peut être envisagé d'organiser une prochaine réunion avec d'autres témoins dans les locaux de la mairie ainsi qu'une participation d'élèves à la cérémonie du 8 Mai. Un carton d'invitation nominatif peut être établi par le maire pour chaque élève, l'invitant à participer avec sa famille à la commémoration, et distribué en classe par le chef d'établissement.

5 • LA COMMUNICATION

Un article rendant compte de l'expérience peut être publié dans le bulletin municipal et la presse locale. Un recueil de l'ensemble des témoignages pourrait également être édité en partenariat avec les communes avoisinantes.

EN RÉSUMÉ :

- Prise de contact avec les responsables du collège, le service départemental de l'ONAC, les associations d'anciens combattants.
- Rencontre avec les professeurs.
- Réunion de travail avec l'équipe enseignante.
- Témoignage dans l'établissement.
- Travaux de rédaction et réalisation de dessins par les élèves.
- Nouveau projet pour faire témoigner d'autres anciens combattants et faire participer des élèves à la cérémonie du 8 Mai.
- Publication d'un article dans le bulletin municipal et le journal local pour relater l'événement.

FICHE 2.3

Organiser une visite sur un lieu de mémoire

LE PROJET

Un correspondant défense souhaite organiser une visite sur les plages du débarquement pour les élèves d'une classe de primaire.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Le correspondant défense se met en contact avec le responsable et les enseignants de l'école primaire pour leur soumettre son projet. En liaison avec l'Office de tourisme, une après-midi est réservée pour la visite du musée proche du site historique. Parallèlement, le correspondant défense contacte le délégué militaire départemental pour lui demander conseil et éventuellement solliciter son soutien.

2 • LE TRAVAIL EN AMONT

Les enseignants préparent la visite avec les élèves autour de travaux pédagogiques lors des cours en classe. Des anciens combattants sont invités à venir témoigner.

3 • LA VISITE

Les élèves peuvent bénéficier de la documentation du musée et de l'office de tourisme ainsi que d'une visite guidée. Un échange s'organise autour de leurs questions.

4 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Après la visite des plages du débarquement et du musée, les élèves réalisent des travaux sur la fin de la Seconde Guerre mondiale pouvant donner lieu à une petite exposition au sein de l'école.

5 • LA COMMUNICATION

Le bulletin municipal et la presse locale relatent la visite, publient le travail réalisé par les élèves à cette occasion ainsi que le témoignage d'un ancien combattant.

EN RÉSUMÉ :

- Prise de contact avec l'établissement scolaire.
- Demande de soutien auprès de l'Office de tourisme et du délégué militaire départemental.
- Réservation d'une après-midi pour une visite guidée au musée.
- Préparation en classe avec les professeurs, les élèves et des anciens combattants.
- Visite du site historique et du musée.
- Travaux des élèves et exposition dans l'école.
- Publication d'un article, de textes et de témoignages dans le bulletin municipal et le journal local.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

••••• FICHE 3.2 •••••

Participer à une journée d'appel de préparation à la défense

LE PROJET

Un correspondant défense souhaite être informé des modalités de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), à laquelle sont convoqués tous les jeunes Français, filles et garçons, et dont la finalité est de les sensibiliser aux questions de défense et en particulier sur le rôle et les missions dévolus aux forces armées.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Le correspondant défense prend contact avec la délégation militaire départementale, qui lui conseille d'appeler le bureau du service national, dont dépendent les jeunes de sa commune. Rendez-vous est pris, pour le mois suivant, au sein d'un régiment qui accueille les jeunes du département pour leur JAPD.

2 • LE TRAVAIL EN AMONT

Le correspondant défense consulte le site Internet du ministère de la défense pour connaître les modalités de la JAPD. Il peut ainsi identifier les différentes étapes du parcours de citoyenneté et se préparer à cette journée. Par ailleurs, il propose aux correspondants défense des communes voisines de se joindre à lui pour cette visite.

3 • LA VISITE

Arrivés sur les lieux avant 8h00, les correspondants défense présents ce jour-là sont agréablement surpris de voir que des jeunes attendent déjà devant les grilles du régiment avec leur convocation à la main. Passé le contrôle, ils sont pris en charge par un militaire qui les accompagne jusqu'à la salle où se déroule la JAPD. Les correspondants défense constatent que les jeunes portent un réel intérêt aux questions de défense.

4 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Au terme de cette journée, le correspondant défense décide de préparer un article pour le bulletin communal et pour le site Internet de sa municipalité. Il discute également avec des jeunes qui ont récemment effectué leur JAPD et propose à leurs professeurs d'organiser une petite séance d'information au profit de leurs camarades de classe (qu'est-ce que la JAPD, comment est-on convoqué, quel est le programme de la journée ?...).

5 • LA COMMUNICATION

Le correspondant défense fait publier un article dans le bulletin municipal en suggérant aussi à la rédaction du journal local de prendre part à une JAPD et de préparer un article sur ce sujet.

EN RÉSUMÉ :

- Prise de contact avec la délégation militaire départementale, puis avec le bureau du service national dont les antennes sont situées sur tout le territoire.
- Rendez-vous pris dans un régiment pour effectuer une JAPD (en y associant d'autres communes).
- Observation du déroulement de la journée.
- Proposition d'organisation d'une séance d'information en classe.
- Publication d'un article dans le bulletin municipal.
- Projet d'un nouvel article plus complet sur le sujet par la presse locale.

FICHE 3.3

Informers sur les métiers de la défense

LE PROJET

Un correspondant défense a entendu dire que les armées recrutent, mais il n'est pas certain que les jeunes de sa commune soient bien informés des opportunités professionnelles qui s'offrent à eux dans ce domaine. Il souhaite donc diffuser l'information le plus largement possible.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Le correspondant défense prend contact avec la délégation militaire départementale, qui lui donne les coordonnées des centres d'information et de recrutement les plus proches de sa commune. On lui indique également que cette information est mise en ligne sur le site Internet du ministère de la défense. Il téléphone ensuite aux centres de recrutements des armées les plus proches pour obtenir de la documentation.

2 • LE TRAVAIL EN AMONT

Il se rend dans les centres d'information et de recrutement des armées. Il est accueilli par des militaires qui lui expliquent comment s'effectuent les recrutements au sein des armées. Ils lui indiquent aussi qu'ils prennent régulièrement part aux forums emploi organisés dans les établissements scolaires des environs.

3 • LA CAMPAGNE D'INFORMATION

Le correspondant défense rédige un article dans le bulletin communal en donnant les coordonnées des centres d'information et de recrutement de chacune des armées (il a trouvé entre temps toutes les informations sur le site Internet dont lui avait parlé le délégué militaire départemental). Il appelle également le proviseur du lycée de sa commune pour s'assurer que des militaires seront présents au prochain forum emploi organisé par son établissement. Enfin, il prépare des fiches regroupant adresses et numéros de téléphone de tous les centres d'information de la région pour les mettre à la disposition des jeunes.

4 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Constatant le grand intérêt des jeunes pour les métiers de la défense lors du forum emploi, le correspondant défense met les fiches à la disposition du personnel chargé de l'accueil à la mairie. Les jeunes et leurs parents peuvent ainsi obtenir des informations sur l'engagement, mais également sur la réserve militaire ou encore les préparations militaires.

5 • LA COMMUNICATION

Il publie un article dans le bulletin municipal en indiquant les coordonnées du site Internet de la Défense.

EN RÉSUMÉ :

- Prise de contact avec le délégué militaire départemental.
- Visite d'un centre d'information et de recrutement.
- Entretiens avec des militaires.
- Consultation du site Internet du ministère de la défense.
- Présence au forum emploi.
- Préparation de fiches pour le personnel chargé de l'accueil à la mairie.
- Publication d'un article dans le bulletin municipal.

**DÉVELOPPEMENT
DU RÉSEAU DES
CORRESPONDANTS
DÉFENSE**

••••• FICHE 4.1 •••••

Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes

LE PROJET

Pour connaître les activités des autres correspondants défense de son département, un correspondant défense décide de créer un répertoire mis à jour aussi régulièrement que possible. Son but est de créer un petit réseau qui soit en mesure de prendre des initiatives au profit des habitants de leurs communes respectives. Ce dispositif vient renforcer l'action du délégué militaire départemental dans l'animation du réseau au niveau départemental. Il permet également aux communes associées de mener des projets en commun.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Pour constituer son réseau, le correspondant défense appelle les mairies des vingt communes les plus proches de la sienne afin d'obtenir le numéro de téléphone et l'adresse postale de leur correspondant défense. Ensuite, il envoie un courrier aux correspondants défense en leur expliquant sa démarche. Il demande également conseil auprès du délégué militaire départemental qui peut l'aider dans sa démarche.

2 • LE TRAVAIL EN AMONT

Constatant que de nombreux correspondants défense ne maîtrisent pas l'outil informatique et ne disposent pas d'adresse électronique, il leur propose de mettre sur pied à leur attention une formation sur l'utilisation d'internet. Il leur demande ainsi de solliciter l'aide d'un habitant de leur commune disposant d'un accès à Internet. Ayant discuté du projet avec des collègues de l'équipe municipale, il demande aux correspondants défense concernés s'ils souhaitent bénéficier de deux ou trois séances de formation avec des personnes de leur entourage ou des membres de leur équipe municipale (ces séances sont organisées par les communes équipées de postes Internet).

3 • LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Les possibilités de l'outil Internet sont immenses et de nombreuses communes qui ne sont pas équipées ont décidé de prendre un abonnement à Internet après la formation de leur correspondant défense.

4 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le projet est un peu long à se concrétiser, mais l'objectif est atteint : un réseau est constitué à l'échelle de plusieurs communes et de nouveaux projets voient le jour.

5 • LA COMMUNICATION

Les bulletins municipaux des communes concernées publient des articles sur ce réseau promis à un bel avenir.

EN RÉSUMÉ :

- Mise en relation avec les communes voisines.
- Prise de contact avec les autres correspondants défense par téléphone ou par courrier.
- Création d'un répertoire.
- Formation Internet par des bénévoles.
- Abonnement à Internet si besoin est.
- Constitution d'un réseau électronique de plus en plus large entre correspondants défense.
- Nouveaux projets associant plusieurs communes.
- Publication d'informations dans les bulletins communaux.

••••• FICHE 4.2 •••••

Correspondants défense nouvellement désignés : prendre contact avec les autorités locales

LE PROJET

Un conseiller municipal vient d'être désigné correspondant défense de sa commune. Il sait que la délégation militaire départementale a déjà organisé plusieurs réunions d'information dans les locaux de la préfecture au profit des correspondants défense de son département. Il n'a toutefois pas été en mesure d'assister à ces réunions et il cherche à obtenir des informations sur la mission qui lui a été confiée.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Comme c'est le cas pour toute nouvelle désignation de correspondant défense au sein d'un conseil municipal, il se fait connaître auprès de la délégation militaire départementale et de la préfecture qui établit la liste départementale des correspondants défense. Il peut le cas échéant prendre contact avec le conseiller de défense du préfet.

Dans le cadre de la convention signée par le ministre de la défense Michèle Alliot-Marie et le président de l'Association des Maires de France Jacques Pélissard, il se met également en relation avec le coordonnateur des correspondants défense désigné par l'association des maires de son département.

3 • L'AIDE À LA DÉFINITION DU PROJET

Le correspondant défense a la possibilité de solliciter le soutien de la délégation militaire départementale pour obtenir un conseil, de nouveaux contacts, voire pour étudier son projet. Il peut également se rapprocher des correspondants défense des communes avoisinantes et bénéficier ainsi de leur expérience pour initier de nouveaux projets avec eux et notamment ceux qui nécessitent une organisation complexe (transport, frais divers...).

5 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE ET LA COMMUNICATION

Le correspondant défense est désormais connu de la délégation militaire départementale, mais également des services de la préfecture. Les habitants de sa commune savent désormais quelle est la nature de la mission qui lui a été confiée et il compte bien s'appuyer sur la communication (panneau d'affichage, bulletin municipal, site Internet de la commune) pour mettre en œuvre de nouveaux projets.

2 • L'INVENTAIRE DES ACTIONS POSSIBLES

Le correspondant défense nouvellement désigné peut obtenir toute information relative à son rôle sur le site Internet du ministère de la défense (www.defense.gouv.fr) qui comporte une rubrique dédiée à sa fonction. En outre, toutes les communes de France reçoivent gratuitement la revue mensuelle « Armées d'Aujourd'hui ». Il peut ensuite décider de conduire un projet en faveur des habitants de sa commune dans les domaines suivants : connaissance de la Défense et de son actualité, parcours de citoyenneté, devoir de mémoire. Enfin, il peut mener des actions destinées à développer le réseau des correspondants défense au niveau local (avec les communes les plus proches) voire départemental, en liaison avec la délégation militaire départementale.

4 • LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le correspondant défense peut, le cas échéant, bénéficier du soutien de la délégation militaire départementale, pour la mise en œuvre de son projet. Il doit veiller à la bonne visibilité des partenaires sollicités, notamment si l'événement donne lieu à un article dans le bulletin municipal ou dans un journal local.

EN RÉSUMÉ :

- Prise de contact avec l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).
- Concertation pour le développement de projets communs.
- Échange avec les correspondants défense des communes voisines.
- Présentation du partenariat initié dans le bulletin municipal.
- Publication régulière d'informations et relation des actions menées dans le bulletin municipal et la presse locale.

••••• FICHE 4.3 •••••

Développer les relations avec les associations régionales des auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale

LE PROJET

Un correspondant défense souhaite développer ses relations avec l'association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) de sa région en vue de participer à des actions communes. Les associations régionales d'auditeurs de l'IHEDN constituent un des éléments fondamentaux de la diffusion de l'esprit de défense.

1 • LES PRISES DE CONTACT

Le correspondant défense prend contact avec l'association des auditeurs de l'IHEDN de sa région afin de s'inscrire dans son réseau d'intervention, de faire connaître et de s'associer à ses activités.

3 • LES POINTS DE CONCERTATION

Le correspondant défense et l'association des auditeurs de l'IHEDN font le compte-rendu de leurs actions respectives. Divers projets peuvent être étudiés à cette occasion (organisation de visites de sites militaires et lieux de mémoire, de colloques, de conférences, de campagnes d'information sur des questions de défense...).

5 • LA COMMUNICATION

Le partenariat initié est présenté dans le bulletin municipal. Les différentes actions qui en résulteront pourront faire l'objet d'un compte-rendu dans ce dernier ainsi que dans la presse locale.

2 • LE TRAVAIL EN AMONT

Le correspondant défense fait le point sur les initiatives et les projets qu'il a menés ainsi que ceux qui sont à l'étude en vue d'une concertation avec l'association qui pourrait conduire au développement de projets communs. Il consulte à toutes fins utiles le site Internet de l'IHEDN (<http://www.ihedn.fr>) sur lequel il retrouvera toute l'information relative aux associations régionales d'anciens auditeurs.

4 • LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les correspondants défense des communes avoisinantes sont contactés en vue d'un échange sur la procédure initiée et de créer un réseau à l'échelle de plusieurs communes pour des projets conjoints.

EN RÉSUMÉ :

- Prise de contact avec l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).
- Concertation pour le développement de projets communs.
- Échange avec les correspondants défense des communes voisines.
- Présentation du partenariat initié dans le bulletin municipal.
- Publication régulière d'informations et relation des actions menées dans le bulletin municipal et la presse locale.

• • • • • **NOTES PERSONNELLES** • • • • •

• • • • • **NOTES PERSONNELLES** • • • • •